



**HAL**  
open science

## Aide alimentaire : digital et dignité? Trois études de cas de systèmes d'information au service de la dignité des personnes

Doudja Saïdi-Kabeche, Pierre-Emmanuel Arduin

### ► To cite this version:

Doudja Saïdi-Kabeche, Pierre-Emmanuel Arduin. Aide alimentaire : digital et dignité? Trois études de cas de systèmes d'information au service de la dignité des personnes. INFORSID, 2023, La Rochelle, France. pp.85-90. hal-04505067

**HAL Id: hal-04505067**

**<https://hal.science/hal-04505067>**

Submitted on 14 Mar 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

---

# Aide alimentaire : digital et dignité ?

## Trois études de cas de systèmes d'information au service de la dignité des personnes

Pierre-Emmanuel Arduin<sup>1</sup>, Doudja Saïdi-Kabeche<sup>2</sup>

1. Université Paris-Dauphine, PSL, DRM UMR CNRS 7088  
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75775 Paris Cedex 16, France  
pierre-emmanuel.arduin@dauphine.psl.eu
2. SADAPT, UMR 1048 Inrae AgroParisTech, Université Paris-Saclay  
22 place de l'agronomie, CS 20040, 91123 Palaiseau Cedex, France  
doudja.kabeche@agroparistech.fr

---

*RÉSUMÉ.* L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture définit clairement la sécurité alimentaire comme une situation non seulement de disponibilité et d'accessibilité des denrées alimentaires, mais aussi d'acceptabilité sociale des conditions d'accès à l'alimentation. En France, la lutte contre la précarité alimentaire est l'objet de politiques publiques qui se traduisent majoritairement par la distribution d'aide alimentaire sous forme de denrées (colis alimentaires) par le biais d'associations caritatives. Cette aide alimentaire, telle qu'elle est organisée se heurte souvent à la question de la dignité des personnes. Dans cet article, nous proposons une étude monographique s'appuyant sur du matériel de première main (six années de terrain d'étudiants auprès d'associations) et de seconde main (analyse de rapports spécialisés, juridiques et d'activité). Nous décrivons des systèmes d'information inspirants au sein de trois associations françaises pour montrer concrètement comment ils peuvent renforcer la dignité dans l'aide alimentaire.

*ABSTRACT.* The Food and Agriculture Organization of the United Nations clearly defines food security as a situation not only of availability and accessibility of foodstuffs, but also of social acceptability of food access conditions. In France, the fight against food insecurity is the subject of public policies which mainly result in the distribution of food aid in the form of foodstuffs (food parcels) through charities. As currently organized, food aid often raises the question of the dignity of the recipients.

*In this article, we present a monographic study based on first-hand material (six years of field-work by students with associations) and second-hand material (analysis of specialized, legal and activity reports). We describe inspiring information systems within three French associations to concretely show how they can enhance dignity in food aid.*

*MOTS-CLÉS :* Aide alimentaire; dignité; logistique; système d'information.

*KEYWORDS:* Food aid; dignity; supply chain; information system.

---

## 1. Introduction

Alors que 607 millions de personnes étaient sous-alimentées en 2014, la pandémie mondiale a exacerbé la faim dans le monde jusqu'à 811 millions de personnes en 2020 (Nations-Unies, 2021b). Pourtant, le droit à l'alimentation est reconnu par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme comme un droit fondamental car il est essentiel à la jouissance de tous les droits (Nations-Unies, 2021a). La sécurité alimentaire consiste à assurer les conditions pour que « toutes les personnes, à tout moment, aient un accès physique, social et économique à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui répond à leurs besoins et préférences alimentaires pour une vie active et saine » (Nations-Unies *et al.*, 2021). L'insécurité alimentaire survient lorsque certains individus ne sont pas en situation de sécurité alimentaire et, bien que contre-intuitif, cela est également vrai dans les pays développés, avec une acuité et des enjeux très différents.

Dans cet article, nous proposons d'étudier trois cas dans lesquels les systèmes d'information ont pu renforcer la dignité dans la logistique de l'aide alimentaire. Les systèmes ont permis aux organisations à but non lucratif de parvenir à une distribution de l'aide alimentaire plus acceptable socialement et plus digne.

Dans la deuxième section de cet article, nous présentons trois études de cas : (i) l'initiative de l'association ReVivre et son système d'aide à la décision AlimHotel, développé pour améliorer la situation alimentaire des personnes hébergées en hôtels, (ii) le futur Système d'Information Géographique (SIG) développé par la Fédération Française des Banques Alimentaires (FFBA) pour résoudre le problème des zones dites « blanches », c'est-à-dire non couvertes par un réseau d'aide alimentaire, et (iii) l'initiative de l'association HopHopFood qui a développé une application smartphone visant à lutter contre le gaspillage alimentaire des commerces au profit des populations défavorisées.

## 2. Trois études de cas d'associations d'aide alimentaire en France

Dans cette section, nous présentons trois études de cas d'associations françaises qui, au travers d'initiatives « digitales » c'est-à-dire du déploiement de systèmes d'information, ont développé des projets innovants de modernisation de l'organisation de l'aide alimentaire.

### 2.1. L'association ReVivre et un système d'aide à la décision

AlimHotel est un service développé par ReVivre, une organisation d'aide alimentaire ainsi qu'une entreprise sociale d'insertion professionnelle dans le domaine de la logistique, pour améliorer la situation alimentaire des personnes hébergées en hôtel par l'État en Île-de-France. Ce projet a été lancé par le SAMU Social et financé par la région Île-de-France pour améliorer la situation alimentaire de ces personnes.

Les hôtels sont souvent situés dans des banlieues isolées et n'offrent aucun accès à une cuisine pour préparer les repas. Le type de produits pouvant être proposés est par conséquent limité. Aussi, en plus de la proposition d'un service logistique pour les livraisons hebdomadaires de colis alimentaires, l'association a créé un système d'aide à la décision pour la préparation des colis et des menus hebdomadaires. Ce système a été créé par deux bénévoles, un nutritionniste et un informaticien (voir figure 1). Il aide à composer des colis-repas en prenant en compte :

- L'équilibre alimentaire et les recommandations du Programme National Nutrition Santé (PNNS).
- L'inventaire disponible (possibilité de substituer des produits pour respecter l'équilibre nutritionnel des colis proposés).
- La composition de la famille, l'aide alimentaire est ciblée par tranche d'âge (colis pour adultes, pour enfants et pour bébés).
- Les habitudes alimentaires, par exemple ne pas donner de porc aux familles musulmanes ni de viande aux végétariens.

Enfin, le système propose aux destinataires une rotation des denrées alimentaires : selon les familles, une rotation de quatre colis types est prévue pour éviter les repas récurrents plusieurs semaines de suite. Ce projet est considéré par les parties prenantes comme une véritable innovation sociale renforçant la dignité dans l'aide alimentaire.

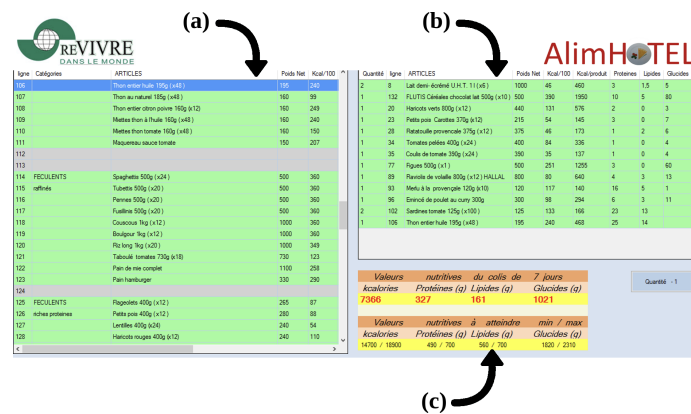


FIGURE 1. Le système d'aide à la décision AlimHotel supportant la préparation des colis : base d'aliments (a), sélection courante (b) et balance nutritionnelle (c)

## 2.2. La Fédération Française des Banques Alimentaires et un futur Système d'Information Géographique

La Fédération Française des Banques Alimentaires (FFBA) est une importante organisation d'entraide fondée en 1984 sur le modèle des Banques Alimentaires Américaines. C'est une fédération de 79 banques alimentaires régionales et de 31 filiales locales, créant un réseau qui couvre la totalité du territoire national français.

Comme beaucoup d'associations, la FFBA reconnaît que la couverture du territoire par l'aide alimentaire reste inégale entre les territoires urbains et ruraux. En effet, alors que les zones rurales représentent 80% du territoire national, l'offre d'aide alimentaire se concentre sur les territoires urbains et périurbains. Ainsi, en raison de contraintes logistiques évidentes, l'aide alimentaire souffre de l'existence de zones dites « blanches », c'est-à-dire des zones où les distributions et les réseaux d'aide classiques ne peuvent assumer la précarité et l'insécurité alimentaire. Ces zones sont des territoires ruraux isolés.

La FFBA a ainsi lancé un projet, toujours en cours, de créer un Système d'Information Géographique (SIG) pour comprendre et mieux répondre à la problématique de ces zones blanches. La première version de cette carte a été réalisée en s'appuyant sur le logiciel QGIS<sup>1</sup> (voir figure 2<sup>2</sup>). Il s'agit d'un SIG qui peut superposer plusieurs couches d'informations, après quoi la cartographie proposée permet de localiser les services d'aide alimentaire par rapport à diverses données comme le taux de pauvreté, le nombre d'allocataires sociaux, la densité de population, etc.

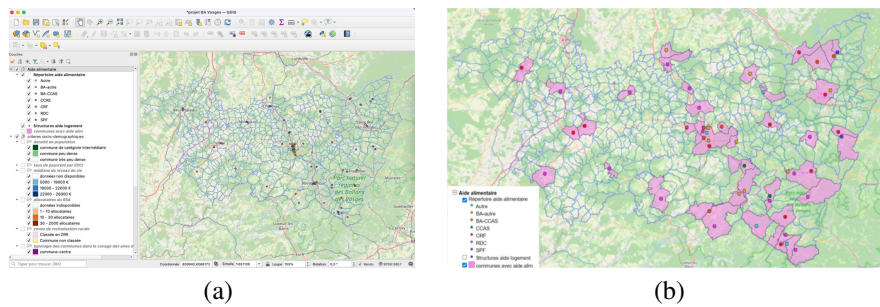


FIGURE 2. Un système d'information géographique pour agréger des informations (a) et montrer des inégalités de distribution (b)

Les fonctionnalités offertes par les SIG sont puissantes, même si elles ne résolvent pas le problème de l'accessibilité à l'aide alimentaire, elles permettent de le visualiser et d'aider à le caractériser pour apporter des solutions. Néanmoins, le potentiel de l'outil est évidemment subordonné à la qualité et à la disponibilité de l'information.

### 2.3. L'association HopHopFood et une application smartphone

HopHopFood est une association créée en 2018. L'objectif est de mettre en relation des personnes ayant besoin de nourriture avec des donateurs (particuliers ou commerçants) disposant de surplus de denrées. HopHopFood propose de lutter contre le gaspillage alimentaire au profit des populations défavorisées.

1. <https://www.qgis.org/>  
 2. source : <https://banquealim88.github.io/projetBA88/>, consulté le 28 avril 2023

HopHopFood cible les populations qui ne bénéficient pas, volontairement ou involontairement, du système d'aide alimentaire classique, notamment les étudiants et les migrants. HopHopFood les décrit comme des personnes vivant dans une « petite précarité », qui échappent souvent au radar des systèmes d'aide alimentaire traditionnels. L'objectif est de leur proposer une solution adaptée à leur profil. Cette population, souvent des jeunes technophiles équipés de smartphones, est estimée par HopHopFood à environ 10 millions de personnes. Parmi les solutions développées, nous nous sommes focalisés pour l'instant sur l'offre *business-to-consumer* qui permet aux vendeurs volontaires de proposer une partie de leurs invendus alimentaires. L'application pour smartphone fonctionne selon les mêmes principes que d'autres déjà existantes, à la différence près que HopHopFood est une association à but non lucratif.

Différents magasins (détaillants, restaurants, bouchers, boulangers, etc.) ayant des invendus alimentaires les mettent à disposition sur l'application. Les utilisateurs destinataires de l'aide alimentaire peuvent se connecter à l'application avec un code d'accès spécifique qui leur a été délivré par les travailleurs sociaux (Caisse d'Allocations Familiales notamment). Ainsi, un utilisateur disposant d'un code d'accès sélectionne les produits disponibles souhaités, les place dans son panier virtuel et se rend en magasin pour les retirer. HopHopFood précise que 70% des utilisateurs de ces codes sont des étudiants.

Les utilisateurs de ce service ne paient pas les colis qu'ils récupèrent. Les commerçants sont rémunérés par des déductions fiscales conformément aux lois françaises Garot et Egalim. Lorsqu'un utilisateur se rend chez un commerçant pour récupérer le colis qu'il a commandé, il présente son smartphone avec un justificatif de commande et le commerçant saisit son code spécifique. Cela permet ensuite au commerçant de déclarer les denrées alimentaires données, ce qui entraîne la création par la plateforme du formulaire administratif pour bénéficier de la déduction fiscale. En contrepartie, le commerçant s'engage à reverser à HopHopFood une partie de cette déduction fiscale, ce qui permet à l'association de continuer à se développer et de rester économiquement viable.

De plus, avec ce système, il n'y a pas de produits exclus du don (viande, fruits de mer, etc.). En effet, pour des raisons pratiques de sécurité alimentaire, les produits les plus chers ne peuvent pas être donnés à l'aide alimentaire classique. Dans le cas du service HopHopFood, ces règles restrictives ne s'appliquent pas car la chaîne d'approvisionnement vers les utilisateurs est similaire à celle des clients classiques. Ainsi, pour les utilisateurs, cette façon de récupérer les invendus est considérée comme beaucoup moins stigmatisante que de se rendre dans les centres de distribution d'aide alimentaire pour obtenir un colis alimentaire.

### **3. Conclusion et perspectives**

L'aide alimentaire en France s'appuie sur le secteur associatif qui s'appuie lui-même sur le don de denrées alimentaires. Des auteurs comme Caillavet *et al.* (2021) ont mis en évidence certaines lacunes d'un tel système en soulignant comment les

filières d’approvisionnement de l’aide alimentaire deviennent un véritable casse-tête pour les associations d’aide alimentaire et pour le grand nombre de bénévoles mobilisés.

Les études de cas présentées dans cet article soulèvent de nombreuses questions liées à la durabilité du système d’aide alimentaire. Ce système a le mérite d’être une réponse adéquate à des formes spécifiques de vulnérabilité qui conduisent des individus ou des groupes d’individus à une situation d’insécurité alimentaire : par exemple, les personnes vivant dans les hôtels dans le cas de ReVivre, les personnes isolées dans les zones rurales dans le cas de la FFBA, et des personnes en « petite pauvreté » et *digital natives* dans le cas de HopHopFood. Les initiatives exposées, aussi intéressantes soient-elles, perpétuent la logique dominante dans l’approche de l’insécurité alimentaire, à savoir la distribution gratuite de nourriture partiellement issue du gaspillage alimentaire. Or, ce faisant, comme le soulignent Caillavet *et al.* (2021), on se place dans une logique curative pour réparer les défaillances d’un système, au lieu de privilégier une logique préventive pour éviter la survenue de l’insécurité alimentaire. De nouvelles propositions, évoquées notamment par Gundersen (2021) émergent et appellent à un revenu universel pour l’alimentation ou à une sécurité sociale de l’alimentation qui permettrait de s’attaquer aux causes profondes de l’insécurité alimentaire, du moins pour une partie de la population.

## Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier les étudiants et les associations d’aide alimentaire qui ont donné accès à leurs données de terrain et à leurs systèmes.

## Bibliographie

- Caillavet F., Darmon N., Dubois C., Gomy C., Saïdi-Kabeche D., Paturol D. *et al.* (2021). *Vers une sécurité alimentaire durable: enjeux, initiatives et principes directeurs*. Rapport technique. Terra Nova, accessible à l’adresse <https://tnova.fr/societe/alimentation/vers-une-securite-alimentaire-durable-enjeux-initiatives-et-principes-directeurs/> (le 30 avril 2023).
- Gundersen C. (2021). A proposal to reconstruct the supplemental nutrition assistance program (snap) into a universal basic income program for food. *Food Policy*, vol. 101, p. 102096.
- Nations-Unies. (2021a). *The right to adequate food, human rights fact sheet series no. 34.* Rapport technique. United Nations Human Rights, accessible à l’adresse <https://www.ohchr.org/Documents/Publications/FactSheet34en.pdf> (le 30 avril 2023).
- Nations-Unies. (2021b). *The sustainable development goals report*. Rapport technique. Accessible à l’adresse <https://unstats.un.org/sdgs/report/2021/> (le 30 avril 2023).
- Nations-Unies, FAO, IFAD, UNICEF, WFP, WHO. (2021). *The state of food security and nutrition in the world 2021* (vol. 2021). Food & Agriculture Org, accessible à l’adresse <https://www.fao.org/3/cb4474en/cb4474en.pdf> (le 30 avril 2023).